

NOTE DE SERVICE

N° 01-069-V37 du 4 juillet 2001

NOR : BUD R 01 00069 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

PRÉPARATION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION
AUX FONCTIONS DE PROGRAMMEUR DE SYSTÈME D'EXPLOITATION
- OPTION EXPERT RÉSEAUX - SESSION 2001

ANALYSE

Date d'application : 04/07/2001

MOTS-CLÉS

FORMATION ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; SERVICES DÉCONCENTRÉS DU TRÉSOR ; PERSONNEL ;
INFORMATIQUE ; PROGRAMMEUR ; OPTION ; RÉSEAU ; PRÉPARATION

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 00-003-V37 du 18 janvier 2000

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPG	DOM	TGAP	TGC	TGE	TGCST	RF	T	TOM	CSOM
CPE	CSE	PGA	SR	DCC	ACSR	EP						

DIFFUSION

GT 58

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

2^{ème} Sous-direction - Bureau 2D

SOMMAIRE

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'EXAMEN.....	3
2. NATURE DES ÉPREUVES.....	3
3. ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	3
4. ORGANISATION DE LA PRÉPARATION.....	3
5. MODALITÉS D'INSCRIPTION A LA PRÉPARATION	4
6. RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS À L'EXAMEN.....	4
7. AFFECTATION DES LAURÉATS.....	4
7.1. Agents de catégorie A	4
7.2. Agents de catégorie B	5

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Programme de la préparation à la qualification de PSE – expert réseaux	6
ANNEXE N° 2 : Conditions d'inscription.....	8
ANNEXE N° 3 : Modèle de bulletin d'inscription.....	9

Un enseignement préparatoire à l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur de système d'exploitation - option expert réseaux - va être organisé à partir du quatrième trimestre 2001 par le Centre de Formation Professionnelle et de Perfectionnement (CFPP) du ministère.

La présente note a pour objet de présenter les conditions d'organisation et d'inscription à cette préparation.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'EXAMEN

L'examen est ouvert aux personnels des corps de catégorie A ou B ayant exercé en qualité de titulaire, au 1^{er} janvier de l'année de l'examen, des fonctions de programmeur, de pupitreur, de chef programmeur, ou d'analyste.

2. NATURE DES ÉPREUVES

Épreuves écrites :

1° Composition sur un sujet relatif aux principes généraux du logiciel (durée : 2 heures ; coefficient : 2).

2° Épreuve écrite permettant d'apprécier la connaissance du système d'exploitation choisi par le candidat et figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre intéressé (durée : 4 heures ; coefficient : 4).

Cette épreuve est présentée sous la forme d'une composition sur un sujet relatif aux réseaux et d'un questionnaire à choix multiple portant sur le système d'exploitation choisi par le candidat.

Pour être autorisés à subir l'épreuve orale d'admission, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à chacune de ces deux épreuves écrites.

Épreuve orale :

Interrogation portant sur le programme (cf. annexe n° 1) (durée : 30 minutes ; coefficient : 3).

Les candidats ne peuvent recevoir la qualification de programmeur de système d'exploitation – option expert réseaux - que s'ils obtiennent une note au moins égale à 10 sur 20 à cette épreuve orale.

3. ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Cet examen sera organisé par la Direction du Personnel, de la Modernisation et de l'Administration. Les épreuves écrites et orale se dérouleront au quatrième trimestre 2002.

4. ORGANISATION DE LA PRÉPARATION

La préparation se fera en deux étapes :

Première étape : Elle comportera l'envoi de sept fascicules contenant des plans de travail, des chroniques, des thèmes de réflexion, des sujets et des corrigés de devoirs.

Seuls les candidats ayant fait preuve d'assiduité seront autorisés à participer aux semaines orales. Cette assiduité s'apprécie par rapport au nombre de devoirs rendus dans les délais prescrits ainsi qu'au niveau des notes obtenues.

Seconde étape : Enseignement oral comportant 5 stages d'une semaine chacun. Les dates des stages et leurs modalités d'organisation seront précisées au moyen d'une note insérée dans l'un des fascicules de la préparation écrite. Les candidats sélectionnés seront convoqués par la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

Parallèlement à ces stages, l'enseignement par correspondance se poursuivra pour l'ensemble des agents inscrits à la préparation.

5. MODALITÉS D'INSCRIPTION A LA PRÉPARATION

Les personnels des services du Trésor public qui désirent suivre l'enseignement prévu par la présente note de service sont invités à suivre les consignes indiquées en annexe n° 2. Ils doivent souscrire immédiatement et avant *le 10 septembre 2001 au plus tard* une demande de participation conforme au modèle joint en annexe n° 3, et l'adresser, par la voie hiérarchique à l'adresse suivante :

Direction Générale de la Comptabilité Publique
Bureau 2D – Préparation aux concours
6 rue Louise Weiss
Télédoc n° 322
75703 Paris Cedex 13

Il est précisé que *l'avis du supérieur hiérarchique est obligatoire sur le bulletin d'inscription*, certifiant que l'intéressé(e) remplit les conditions pour se présenter à l'examen professionnel de qualification aux fonctions de programmeur système d'exploitation - expert réseaux 2002.

6. RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS À L'EXAMEN

Direction du Personnel, de la Modernisation et de l'Administration
Sous-Direction du Personnel
Bureau 4C
Tél : 01 53 18 75 03 à 09

7. AFFECTATION DES LAURÉATS

En cas de succès à l'examen professionnel, les agents doivent se mettre à la disposition de l'Administration pour accepter, sans restriction, une affectation dans un département informatique, conforme à leur nouvelle qualification.

7.1. AGENTS DE CATÉGORIE A

Conformément aux dispositions de l'instruction n° 85-161 V du 19 décembre 1985 (chapitre III), trois affectations successives permettant l'exercice de leur qualification sont proposées aux lauréats de l'examen de qualification informatique.

Lorsque ces trois propositions sont refusées par un lauréat, celui-ci ne peut prétendre à aucune nouvelle proposition d'affectation.

Par ailleurs, un lauréat qui aurait tout à la fois refusé de se déplacer et refusé d'être affecté à l'intérieur de sa résidence administrative ne se verra proposer, après ce refus, aucune autre affectation.

7.2. AGENTS DE CATÉGORIE B

Conformément aux dispositions de l'instruction n° 99-121 V 33 du 9 décembre 1999 (chapitre II), les agents de catégorie B pourront, le cas échéant, recevoir une ou deux propositions d'affectation jusqu'à la période d'expression des vœux de mutation qui suivra la date d'obtention de leur nouvelle qualification.

Ils auront ensuite la possibilité, durant la période d'expression des vœux, de présenter une demande de mutation sur emploi de PSE, y compris pour leur département d'affectation.

Il est précisé que dans l'hypothèse où les lauréats ne peuvent recevoir une affectation immédiate, ils conservent le bénéfice de leur qualification dans le cadre des dispositions des instructions rappelées ci-dessus.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique
LE SOUS-DIRECTEUR CHARGÉ DE LA 2^{ÈME} SOUS-DIRECTION

HERVE GUILLOU

ANNEXE N° 1 : Programme de la préparation à la qualification de PSE – expert réseaux.

Les thèmes précisés ci-dessous sont ventilés dans les 7 fascicules et les 5 semaines de formation orale :

I - APPROCHE GENERALE DE L'INFORMATIQUE

Le cadre juridique

L'informatique au ministère

II - APPROCHE TECHNIQUE GENERALE

Qu'est-ce qu'un système d'exploitation ?

Principes généraux des technologies de réseaux et télécommunications, poste de travail

Concepts des langages orientés objet et applets

Généralités sur les BDD

Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Sécurité

Normes et organismes

III - RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

Traitement du signal et architecture physique

Offres supports physiques des fournisseurs publics et privés

Interfaces physiques

Topologies LAN/WAN/MAN...

Les équipements d'interconnexion de réseaux LAN/WAN en couches

Techniques de numérisation de la voix et de l'image et compression

IV - PROTOCOLES ET ARCHITECTURES DE COMMUNICATION

Méthodes d'accès aux supports

Modèle IEEE

Architecture en couches propriétaires

Architecture en couches normalisées

Protocoles WAN, LAN

Services réseaux à valeur ajoutée des fournisseurs

Routeurs et techniques de routage

ANNEXE N° 1 (suite et fin)

V - O.S. et N.O.S.

Les fonctionnalités d'un N.O.S.

Le système choisi par le candidat

VI - MODELES D'ARCHITECTURES ET APPLICATIONS RESEAUX

Architectures logiques

Interopérabilité des couches 1 à 7 : modèle d'architecture distribuée (DCE)

Typologie d'applications

VII - ADMINISTRATION RESEAU

Introduction

Gestion des incidents et des anomalies

Gestion des performances et consommation de ressources

Gestion des configurations et état des ressources

Facturation (Tickets...)

Gestion de la Sécurité

Maintenance

VIII - METHODE

Conduite de projet

ANNEXE N° 2 : Conditions d'inscription

CONDITIONS D'INSCRIPTION

PREPARATION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL
DE QUALIFICATION AUX FONCTIONS
DE PROGRAMMEUR DE SYSTEME D'EXPLOITATION
EXPERT RESEAUX
- Session 2001 -

Pour vous inscrire à la préparation à l'examen professionnel de qualification aux fonctions de programmeur de système d'exploitation - expert réseaux, vous devez :

- ◆ compléter le bulletin d'inscription que vous trouverez ci-joint (feuille recto verso)
- ◆ joindre un chèque non agrafé (postal ou bancaire) ou un mandat-cash libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC à titre de participation forfaitaire aux frais d'envoi des fascicules, d'un montant de :

33,54 e soit 220 F

Il vous est précisé que le CFPP ne procède, en aucun cas, au remboursement des frais de participation.

Peuvent se dispenser de joindre un chèque les candidats souhaitant recevoir les fascicules à leur bureau si celui-ci est situé sur le site de Bercy ou dans certaines annexes du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, à la stricte condition que les envois n'empruntent pas la voie postale.

- ◆ respecter la date limite d'inscription, fixée au **10 septembre 2001 au plus tard**, et transmettre votre demande par la voie hiérarchique à :

Direction Générale de la Comptabilité Publique
Bureau 2D – Préparation aux concours
6 rue Louise Weiss
Télédoc n° 322
75703 Paris Cedex 13

ANNEXE N° 3 : Modèle de bulletin d'inscription

PREPARATION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL
DE QUALIFICATION AUX FONCTIONS
DE PROGRAMMEUR SYSTEME D'EXPLOITATION
- **EXPERT RESEAUX** -
- SESSION 2001 -

Bulletin d'inscription
- L' inscription à la préparation ne vaut pas inscription aux épreuves -

M, Mme, Mlle,

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

Diplômes ou niveau d'étude :

SITUATION STATUTAIRE

Administration d'origine

Grade et échelon actuels

Titulaire¹ Stagiaire Contractuel Autre

Catégorie A B C

Administration centrale Services déconcentrés Services rattachés Autres

Qualification TAI : Programmeur Pupitreur Chef programmeur Analyste

ADMINISTRATION D'AFFECTATION

Adresse administrative complète (ministère, direction, etc...)²

Télédoc

Code postal Commune

Téléphone² Poste

Adresse personnelle² :

Code postal Commune

Téléphone

SUITE AU VERSO

¹ Cocher la case correspondante.

² A renseigner obligatoirement.

ANNEXE N° 3 (suite et fin)

Je désire recevoir les documents de la préparation à mon adresse¹ : personnelle administrative

Ma participation aux frais d'envoi des fascicules s'élève à (établir votre chèque à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**)¹ :

33,54 Euros soit 220 F

Bercy ou annexes desservies par navette

Veuillez préciser obligatoirement le système choisi (cf. arrêté du 26 mars 1999)¹ :

UNIX

MVS

GCOS7

NETWARE 3 et 4

WINDOWS 9X

WINDOWS NT

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Détail des services accomplis dans les fonctions de l'informatique :

.....
.....
.....
.....
.....

Je reconnais être avisé(e) que la date limite d'inscription est fixée au **10 SEPTEMBRE 2001** et certifie sur l'honneur l'exactitude des informations contenues dans cette fiche.

Je déclare me mettre à la disposition de l'Administration et accepter, sans restriction, en cas de succès à l'examen professionnel, une affectation conforme à ma nouvelle qualification correspondant à un besoin recensé par la Direction Générale dans un département informatique. Je m'engage à exercer mes nouvelles fonctions durant trois ans au moins avant de solliciter ma mutation sur un emploi administratif.

A le

(signature)

Avis obligatoire du Trésorier-Payeur Général sur la candidature et certification que l'intéressé(e) remplit les conditions pour se présenter à l'examen professionnel de qualification aux fonctions de programmeur de système d'exploitation - option expert réseaux - de 2002² :

A le

(signature)

¹ Cocher la case correspondante

² Bulletin à adresser à : DGCP - Bureau 2D - Préparation aux concours - 6, rue Louise Weiss
Télédoc 322 - 75703 Paris Cedex 13